

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 03 avril 2023 à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 29/03/2023.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, BUREAU Antoine, GATEFIN Bertrand, DUBOIS Cyrille, DOUCET Antoine, COIREAU Jérôme, POUPEAU Stéphane, MAUPTIT Sébastien; Mmes LAGNY Peggy, MARCHAND Marie, VIALLES Élisabeth, GOUALLIER Noëlle, BAUDAIS Alexandra, GUÉRET Stéphanie, AUGU Johanna, GASNAULT Ella, HARPIGNIES Aurore et BIRAUD Marie-Hélène.

Etaient absents excusés : M. DURAND Mathieu, Mme DUPUY Charline et M. JACQUET Stéphane.

Pouvoirs : DURAND Mathieu à GATEFIN Bertrand
DUPUY Charline à LAGNY Peggy

Secrétaire de séance : M. MAUPTIT Sébastien.

Ordre du jour

- * IMPOSITION LOCALE : VOTE DES TAUX 2023
- * BUDGET PRIMITIF 2023
- * CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE
- * AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 ET MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, lit le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2023.

M. Bertrand GATEFIN souhaite ajouter que la commission Terre de Jeux remercie toutes les personnes qui ont participé à l'opération « préservons les bords de routes et les chemins de notre belle commune » (ramassage des déchets) du 19 mars 2023.

Aucune autre remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 20 mars 2023, il est approuvé à l'unanimité.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, remercie, au nom de la commune, toutes les personnes qui ont participé à l'organisation et à l'animation de la course cycliste La Roue Tourangelle lors de son passage le 26 mars 2023.

M. MALVILLE Gilles, Adjoint au maire, informe que le grand vélo fabriqué par le service technique pour La Roue Tourangelle sera installé devant la salle polyvalente pour la course du Lavoir le lundi 10 avril.

IMPOSITION LOCALE : VOTE DES TAUX 2023

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle que conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle que les taux ont été révisés en 2019 après la création de la commune nouvelle.

M. Yannis GIRARD, 1^{er} adjoint au maire, précise que les taux ont été unifiés en 2018 suite à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2018.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle les taux votés en 2022.

M. Bertrand GATEFIN demande à quoi correspond le montant des bases prévisionnelles figurant dans l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 transmis par la direction des finances publiques.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, précise que les bases prévisionnelles représentent 50 % des valeurs locatives du foncier bâti et non bâti. Il annonce que cette année les bases ont été révisées à la hausse entre 7.5 % et 8 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas varier les taux communaux.

Mme Stéphanie GUÉRET demande confirmation au maire qu'ainsi le revenu pour la commune des impositions locales augmentera même si les taux votés restent identiques.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que oui.

Mme Elisabeth VIALLES, adjointe au maire, demande ce qu'il en est du lissage des taux entre Tauxigny et Saint-Bauld.

M. Yannis GIRARD, 1^{er} adjoint au maire, répond que les taux ont été mis à l'identique dès la fusion en 2018.

M. Bertrand GATEFIN demande si l'augmentation des recettes issues des impositions locales dues à l'augmentation des bases par l'Etat entraînera une modification du coefficient correcteur présenté dans l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 transmis par la direction des finances publiques.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que cela entraînera une modification. Il précise que le coefficient correcteur vise notamment à la compensation de la suppression successive de certaines taxes à destination des collectivités territoriales. Toutefois, il estime que les compensations ne se font jamais à l'euro près, au détriment des collectivités.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas varier les taux communaux, de reconduire ceux de 2022 et ainsi de fixer les taux de fiscalité 2023 comme suit :

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE	2022	2023
Taxe d'habitation :	13.48 %	13.48 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties.	36.65 %	36.65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.70 %	37.70 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2023 à 36.65 %

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2023 à 37.70 %
- Fixe le taux de la Taxe d'Habitation pour l'exercice 2023 à 13,48 %
- Autorise M. le Maire à signer l'état adéquat pour transmission à la direction départementale des finances publiques

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, ajoute que des taux à la hausse vont être votés par d'autres collectivités territoriales et que la commune comme la plupart des communes ne souhaite pas rajouter de charges à l'inflation actuelle des prix.

BUDGET PRIMITIF 2023

Lors de la réunion du 20 mars dernier, le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de budget communal 2022 proposé par la commission des finances.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que le tableau récapitulatif a été transmis et que le détail par article est consultable en mairie.

En fonctionnement, il rappelle précisément les dépenses par chapitre et notamment le virement à la section d'investissement voté lors du dernier conseil et les recettes par chapitre dont notamment le prévisionnel des impôts et taxes.

En investissement, il rappelle que les principaux programmes seront la voirie, l'extension du réseau de chaleur qui commencera le 05 avril, la création du chemin piétonnier et l'enfouissement du réseau d'eau pluviale qui est déjà bien avancé, les travaux d'extension du restaurant scolaire devraient également débiter cette année. Il ajoute que les dépôts et cautions correspondent en dépense aux cautions des locations de logement communaux restituées au départ des locataires et en recettes aux cautions reçues lors de l'arrivée des locataires et au cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget communal 2023, à l'unanimité. Les élus signent les documents budgétaires résumés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
60 - achat-variation de stock	207 000.00 €	002 – excédent antérieur reporté	0 €
61- services extérieurs	106 500.00 €	70 - produits des services	15 000.00 €
62- autres services extérieurs	64 010.00 €	73 - impôts et taxes	700 000.00 €
63 - impôts et taxes	13 000.00 €	74 - dotations-participations	435 364.00 €
64- charges de personnel	499 600.00 €	75 - produits de gestion courante	70 000.00 €
65- autres charges gestion courante	113 695.00 €	77 - produits exceptionnels	0.00 €
66 - charges financières	22 000.00 €	013 – atténuation de charges	8 000.00 €
67 – charges exceptionnelles	2 000.00 €		
22 – Dépenses imprévues	5 000.00 €		
23 - virement section investissement	156 424.00 €		
014 – dégrèvement - compensation	39 135.00 €		
TOTAL	1 228 364.00€	TOTAL	1 228 364.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
PROGRAMMES	DEPENSES	RECETTES	
FCTVA		100 000.00 €	
TAM.		10 000.00 €	
VIREMENT de la SECTION de FONCTIONNEMENT		156 424.00 €	
AFFECTATION RESULTATS		472 045.21 €	

SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE		386 766.66 €
16 - EMPRUNTS A RECEVOIR		139 450.75 €
60 - VOIRIE	125 000.00 €	
64 - ACQUISITIONS IMMOBILIERES	160 000.00 €	
65 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	54 000.00 €	4 000 €
69 - MATÉRIEL SERVICES TECHNIQUES	12 000.00 €	
81 - EGLISE	30 000.00 €	
82 - CIMETIÈRE	55 000.00 €	
85 – ÉCLAIRAGE PUBLIC	70 000.00 €	
101 - BUREAUTIQUE	8 000.00 €	
117 - NOUVELLE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	5 000.00 €	
129 - BIBLIOTHEQUE	1 500.00 €	
132 - PAVE		
136 - RELIURES-NUMERISATION	3 500.00 €	
143 – TERRAIN MULTISPORT	5 000.00 €	
144 – CHEMIN PIETONNEUR RUE DE LA JONCHERE – ENFOUISSEMENT RESEAUX	350 000.00 €	100 896.78 €
145 - MOBILIER URBAIN	20 000.00 €	
151 - CHAUFFERIE-RESEAUX	170 000.00 €	207 416.60 €
152 – MOBILIER SALLE DU CONSEIL	6 000.00 €	
155 – DÉFENSE INCENDIE	2 000.00 €	
156 - RESTAURANT SCOLAIRE	400 000.00 €	
13 – SUBVENTION D’INVESTISSEMENT		
16 - EMPRUNTS A REMBOURSER	99 000.00 €	
16 – DÉPOTS - CAUTIONS	2 000.00 €	1000,00 €
TOTAL	1 578 000.00 €	1 578 000.00 €

CHOIX DE LA MAÎTRISE D’ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D’EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire rappelle le projet d’extension du restaurant scolaire. La consultation a été publiée le 09 février 2023 auprès des entreprises.

La consultation s’achevait le jeudi 09 mars 2023 à 12 heures.

La commission commande publique s’est réunie le 10 mars à 17 heures 30 minutes pour l’ouverture des plis.

Cinq offres ont été déposées par les entreprises Lacaze-Coulon, Frédéric Temps, BVR, Géraldine Thomas, et Dominique Maes.

La commission commande publique s’est réunie le 29 mars à 18 heures pour l’analyse des offres.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, demande aux conseillers municipaux s’ils ont pris connaissance du tableau et présente ainsi le résultat de l’analyse de la commission.

M. Antoine BUREAU, membre de la commission communale Commande publique fait préciser que la commune s’est attachée le support de l’ADAC (Agence Départementale d’Aide Aux Collectivités) pour préparer le projet et la réalisation du dossier de consultation pour la maîtrise d’œuvre et pour analyser les offres déposées.

Les notes ont été élaborées selon un schéma sur une valeur technique (70 points) et une valeur financière sur le montant des honoraires (30 points).

Nom	Lacaze-Coulon	Frédéric Temps	BVR Bourdin -Villeret	Géraldine Thomas	Dominique Maes
Note Technique	56	63	59	56	64
Montant des honoraires en € HT	40 610.00	37 600.00	34 650.00	41 750.00	32 550.00
Note financière	24.05	25.97	28.18	23.39	30.00
Total	80.05	88.97	87.18	79.39	94.00
Classement	4	2	3	5	1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit Dominique MAES pour un montant de 32 550,00 € HT pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du restaurant scolaire et autorise M. le Maire à signer tous les documents.
La dépense est inscrite au budget primitif 2023.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique une mise en service au début 2024.

Mme Stéphanie GUÉRET constate que le tableau d'analyse indique plutôt une fin de travaux en juin 2024 donc une mise en service pour la rentrée scolaire 2024.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, confirme une mise en service plutôt pour la rentrée 2024.

AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 ET MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL.

L'avancement de grade est possible pour les agents ayant atteint un niveau d'échelon et justifiant d'une ancienneté de service dans le grade inférieur.

Est promouvable pour l'année 2023 :

Christian OLIGO

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique selon le tableau d'avancement de grade fourni par le CDG 37 que le promu passerait de C1 à C2.

Mme Peggy LAGNY souhaite préciser qu'il s'agit plutôt d'une promotion d'adjoint technique 2eme classe à adjoint technique 1^{ère} classe.

Ainsi, le tableau d'avancement indique :

Grade actuel : adjoint technique principal de 2e classe au 9^e échelon et 15 mois d'ancienneté au 1^{er} avril 2022.

Grade de promotion : adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2023.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, ajoute que pour cet agent une demande va être faite pour une promotion interne en tant qu'agent technique.

Vu la délibération n° DE_2018_002_026 du 05 février 2018 relative au ratio d'avancement de grade.

Vu l'arrêté n°16/2021 du 05 janvier 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion

Vu les états de service de cet agent et après avis du supérieur hiérarchique suite aux entretiens d'évaluation annuels, le maire propose la suppression du poste actuel et la création du poste de promotion pour cet agent au 1^{er} mai 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2e classe (35/35^e)
- De créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (35/35^e) au 1^{er} mai 2023.

Le tableau du personnel sera modifié en conséquence.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, ajoute que Mme PLAISANCE et MME CHANTREAU bénéficieront également cette année d'un avancement de grade.

Le tableau d'avancement n'indique qu'un avancement de grade cette année, celui voté ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

SPECTACLE NACEL DU VENDREDI 28 AVRIL :

Ella GASNAULT rappelle le spectacle NACEL du vendredi 28 avril à la salle polyvalente. Les élus sont invités à aider à l'installation le plus tôt possible dans la journée. 3 à 4 heures d'installation seraient nécessaires mais la commune est dans l'attente de la feuille de route de NACEL pour les préparatifs.

L'OPERATION « PRESERVONS LES BORDS DE ROUTES ET LES CHEMINS DE NOTRE BELLE COMMUNE » (RAMASSAGE DES DECHETS) DU 19 MARS 2023 :

Bertrand GATEFIN informe que le tri des déchets ramassés a été effectué le dimanche 02 avril.

Voici quelques chiffres concernant cette opération "déchets" :

- sur le tri du 02/04 :

Nous étions 7 personnes dont 5 membres de l'ADEVE.

Poids total de déchets hors encombrants : 175 Kg dont :

- 20 sacs jaunes pour 27 kg d'emballages ménagers recyclables,

- 73 kg de verre recyclable,

- 16 sacs noirs pour 75 kg de déchets non recyclables,

- volume d'encombrants : 0.5 m3 de déchets encombrants.

- Moyenne : 5 Kg/km, hors encombrants

M. Antoine BUREAU demande un comparatif par rapport à l'année dernière.

Bertrand GATEFIN ajoute :

Pour mémoire, en 2022 :

Poids total de déchets hors encombrants : 122 Kg dont :

- 16 sacs jaunes pour 17 kg d’emballages recyclables :
- 40 Kg de verre recyclable,
- 9 sacs noirs pour 65 Kg de déchets non recyclables,
- volume d’encombrants : 1 m3
- Moyenne : 7 Kg/km, hors encombrants 175 Kg hors encombrants.

VISITE DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe de la visite de la commune par Monsieur le Sous-préfet le jeudi 11 mai à partir de 09 heures 30 minutes.

LOTISSEMENT LES HAUTS DE TAUXIGNY :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe qu’une rencontre va avoir lieu entre European Homes et Viabilis pour un accord sur la partie du lotissement entre les phases 2 et 3.

Par ailleurs, les parties communes actuelles ne sont toujours pas entretenues malgré les nombreux courriers de la mairie et des lotis.

REPAS DES AINES :

Mme VIALLES ÉLISABETH rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 30 avril.

La séance est close à 19 heures 50 minutes.

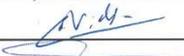
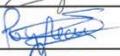
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 02 mai 2023 à 19 heures.

DATE	NUMERO	OBJET
03/04/2023	DE_2023_005_013	IMPOSITION LOCALE : VOTE DES TAUX 2023
03/04/2023	DE_2023_005_014	BUDGET PRIMITIF 2023
03/04/2023	DE_2023_005_015	CHOIX DE LA MAÎTRISE D’ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D’EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE
03/04/2023	DE_2023_005_016	AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L’ANNEE 2023 ET MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL.

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAUD

LISTE DE PRESENCE
 Réunion du 03/04/2023

Date de la convocation: 29/03/2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yannis	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	Représentée par LAGNY Peggy
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOUALLIER Noëlle	Conseillère Municipale	
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	Représenté par GATEFIN Bertrand
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	